

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 25T048

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de voirie, réfection de la signalisation horizontale  
Avenue des combattants en Afrique du Nord  
A compter du 10/02/2025 jusqu'au 21/02/2025**

**HORS SECTEUR PNRQAD**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **BRONZO TP, 16, allée de la Palun – 13700 MARIGNANE** pour le compte de : **SEMM**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 29 JAN. 2025

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



25T048



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 29 JAN. 2025

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**Avenue Des combattants en afrique du nord**

## PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE BRONZO

Adresse 16 allée de la Palun 13700 Marignane

Tél./FAX 06 03 28 22 10

Mail [lionel.giorgi@veolia.com](mailto:lionel.giorgi@veolia.com)

## POUR LE COMPTE DE de la SEM

## DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 10/02/2025 au 21/02/2025

duree : 3 jours

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Travaux de voirie, refection de la signalisation horizontale

### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

HORAIRE DE CHANTIER

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 21h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE

PROTECTION DES PIETONS

TRAVAUX 1/2 chaussée

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

CONES DE SIGNALISATION

Passage VL et PL

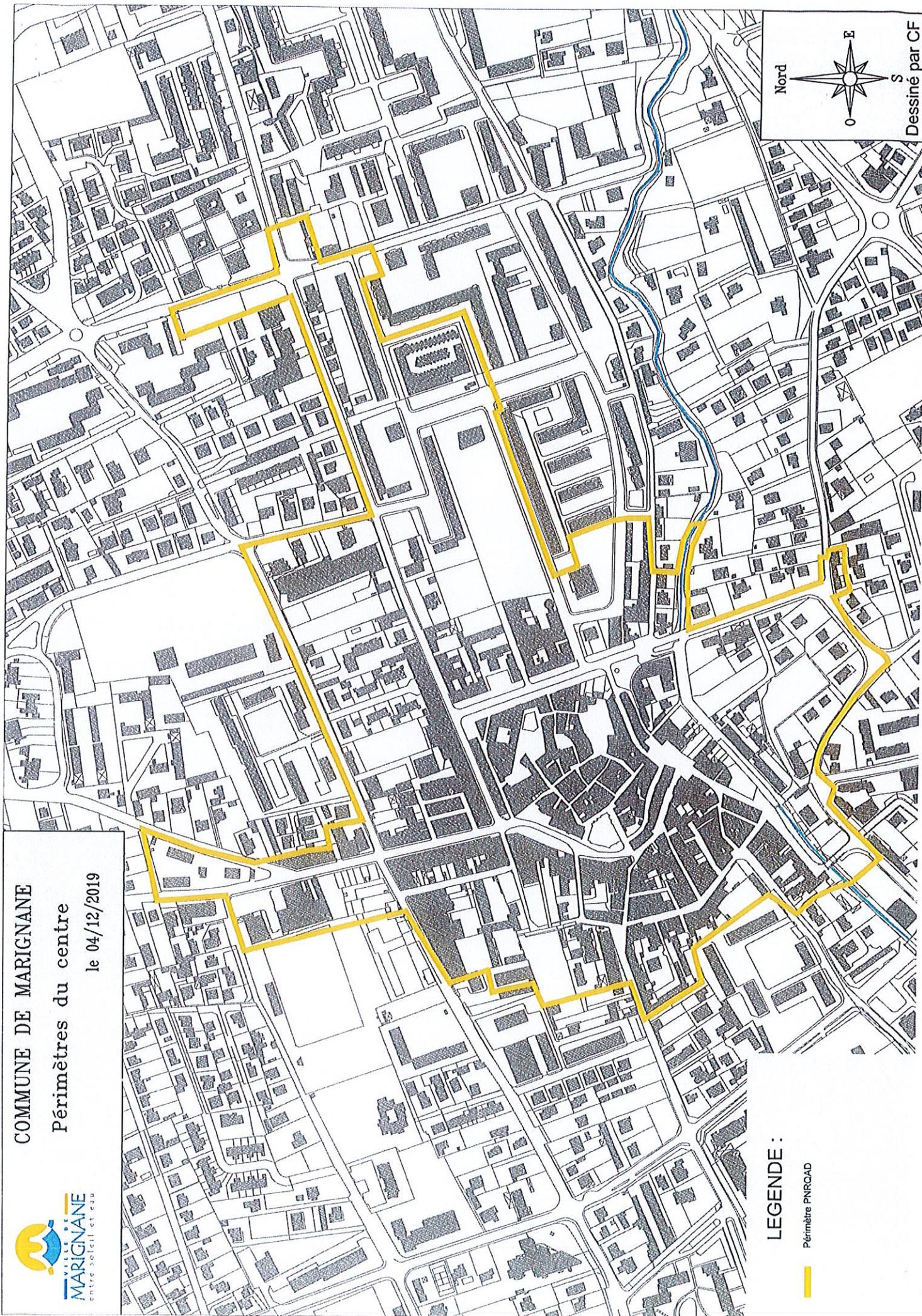
BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION Benne à gravats

DAET

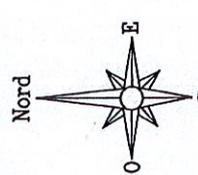
INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD



Dessiné par CF